

INFO RAPIDE



Paris, le 9 novembre 2023

Relevé de décision de la CPPNI LOG du mardi 7 novembre 2023 :

4 points à l'ordre du jour :

- Fixation du calendrier du 1^{er} semestre 2024
- Classifications : point d'étape
- Prévoyance / 13^{ème} mois / CDIO
- Questions diverses

1. Fixation du calendrier du 1^{er} semestre 2024

- 7 février 2024 : 14h30
- 6 mars 2024 : 09h30
- 4 avril 2024 : 14h30
- 2 mai 2024 : 14h30
- 5 juin 2024 : 14h30
- 4 juillet 2024 : 09h30

2. Classifications : point d'étape

Les organisations patronales nous confirment le bon avancement des travaux. Le cabinet P2F continue de rencontrer le panel représentatif du secteur. Le consultant a mis en place des groupes de travail et continue les échanges avec les organisations patronales et les entreprises.

La délégation de la CFDT demande quand est-ce que les travaux vont finir. Ils demandent un rendu des groupes de travail et une présentation.

Les organisations patronales ont besoin d'un peu plus de temps pour le travail de présentation des grilles et surtout leurs compréhensions en entreprise. Ils travaillent sur les points d'ajustement de la nouvelle grille avec les remontées des entreprises.

La délégation de la CFDT demande de mettre à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI une restitution des travaux. Le 20 décembre 2023, un rendu est donc programmé par le cabinet P2F.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89



3. Prévoyance / 13^{ème} mois / CDIO

La délégation de la CFDT prend immédiatement la parole par le biais de son Secrétaire Général Adjoint qui demande s'il y a une nouvelle négociation pour le CDIO. L'accord étant ouvert à signature depuis longtemps, y'a-t-il de nouveaux éléments ?

Il demande de séparer les 3 points dans l'ordre du jour et mentionne que la prévoyance n'est pas un levier de négociation.

L'Union TLF souhaite savoir si la position des organisations syndicales à évoluer pour le CDIO. Cependant, ils précisent avoir un mandat pour les invalidités, les décès et pour s'associer au fonds dédié au Haut Degré de Solidarité. Ils n'ont en revanche pas encore de mandat concernant les maladies redoutées.

La FNTR est prête à s'engager également sur la prévoyance, va présenter le projet devant leurs instances mais précise ne pas avoir de mandat pour le 13^{ème} mois.

La délégation de la CFDT remercie l'accord de principe des organisations patronales, il faut cependant adapter les maladies redoutées à chaque secteur de la CCNTR.

4. Questions diverses

Absence de questions diverses.

